

Statue saint Michel : pour cet élu vendéen, « la laïcité n'est pas une opinion »



La statue saint Michel.

Archives Ouest-France

Autour de la statue saint Michel des Sables-d'Olonne, les réactions et prises de positions se succèdent. Guy Batiot, élu écologiste de la Ville et l'Agglomération de La Roche-sur-Yon, a souhaité rappeler la loi sur la laïcité, qu'il considère comme étant « **un socle républicain** ».

« Saisie par la municipalité des Sables-d'Olonne, la cour d'appel de Nantes a confirmé en septembre que, conformément à la loi, la statue de saint Michel devra être retirée du parvis de l'église du même nom », rappelle-t-il.

Pour lui, « la laïcité n'est pas une opinion, mais le droit reconnu et protégé d'en avoir une [...] C'est la possibilité de croire ou de ne pas croire ».

Guy Bariot considère que « **la réponse du tribunal est claire** », et que la loi doit donc être appliquée. Il s'insurge contre la réaction des politiques et élus favorables au maintien de la statue : « **Il n'est pas anodin de rejeter**

cette décision de justice », pense-t-il. « Ne nous y trompons pas : il s'agit de la remise en cause d'une loi d'équilibre, républicaine car nous protégeant toutes et tous. Croyant(e)s ou non. »